

FO SIGNE L'ACCORD MESURES SALARIALES : LE VERRE EST A MOITIE PLEIN !

Ce n'est pas le Pérou, mais on a évité le pire ! Les 3 séances de négociation sur les mesures salariales étaient bien mal engagées et nous laissaient présager, encore une fois, une année de vaches maigres. Mais devant l'indignation, partagée par la majorité des salariés et l'ensemble des représentants du personnel, face à une politique d'austérité inacceptable quand les résultats de l'entreprise sont au beau fixe, la direction a consenti à desserrer un peu les cordons de la bourse...



FO demandait une augmentation de 3 % et, in fine, nous obtenons une augmentation de 2,7 % au total qui correspond à :

- + 0,3 % au titre du SNB (salaire national de Branche)
- + 0,6 % au titre des mesures d'ancienneté (échelons)
- + 1,8 % (équivalent à 44.200 NR) au titre des augmentations salariales individuelles dont :
 - 1,65 % pour les mesures individuelles, soit 40.100 NR
 - 0,05 % au titre des mesures individuelles spécifiques (formations promotionnelles, handicap, Egapro, invalidité, mécénat de compétences), soit 1.200 NR
 - 0,1 % au titre des mesures individuelles spécifiques liés aux redéploiements, soit 2.400 NR

De plus, et en réponse aux revendications de **FO**, la direction a accordé 500 NR spécifiques « bas salaires » (jusqu'au NR 80 échelon 4).

*Dans l'hypothèse où l'accord n'aurait pas été validé, comme en 2021, une **DUE** (Décision Unique de l'Employeur) moins-disante aurait été prise par l'entreprise avec une pénalité de 5.000 NR environ.*

Au regard des résultats de 2021, FO attendait beaucoup plus de reconnaissance de la direction pour que les salariés (la seule vraie richesse de l'entreprise !) reçoivent une juste récompense de leur engagement collectif sans faille depuis le début de la crise sanitaire.

FO continuera de revendiquer une juste valorisation de votre travail et a décidé de signer cet accord pour limiter les dégâts sur votre niveau de vie.